



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

FONCIER ET URBANISME

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, sous la forme d'un marché composite,

Considérant que concernant les prestations de base, il s'agit d'une décomposition du prix global et forfaitaire et que pour les prestations supplémentaires il s'agit d'un bordereau des prix unitaires qui donnera lieu à l'émission de bons de commande avec un maximum de 500 000 € HT, d'une durée maximum de 78 mois à compter de la notification du contrat,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 4 avril 2023, a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société CITADIA Conseil (mandataire) située à PARIS (75012), 52 rue Jacques Hillairet, en groupement avec les sociétés Even Conseil / Aire Publique / Merc/At / Fluicity / LLC et Associés, pour un montant de 1 870 279,17 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire et pour un montant de 141 375 € HT issu du détail estimatif, pour une durée de 64 mois,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un marché composite ayant pour objet l'élaboration du plan local intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUIH) de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay avec la société CITADIA Conseil, mandataire, située à Paris (75012), 52 rue Jacques Hillairet, en groupement avec les sociétés Even Conseil / Aire Publique / Merc/At / Fluicity / LLC et Associés, pour un montant de 1 870 279,17 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire et, concernant les prestations supplémentaires relevant des bons de commande, pour un montant maximum de 500 000 € HT, pour une durée de 64 mois.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **19 AVR. 2023**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 AVR. 2023**

Et de la publication le : **20 AVR. 2023**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne